



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

de l'Association Suisse pour les Activités en Forêt (ASPAF)

Date : 27 juillet 2025

Lieu : Saxon (VS)

1. Ouverture de la séance

L'assemblée constitutive débute à 18H30 sous la présidence de séance de Monsieur **Christophe Bruchez**, désigné temporairement pour conduire la réunion. Il souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'objectif de la séance : la création de l'association *ASPAF – Association Suisse pour les Activités en Forêt*.

2. Présences

Sont présents les membres fondateurs suivants :

- **Christophe Bruchez**
- **Xavier Bonvin**
- **Jean-Paul Tornay**

Une feuille de présence est signée et jointe au présent procès-verbal.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est proposé et accepté à l'unanimité :

1. Présentation du projet d'association
2. Adoption des statuts
3. Élection du comité
4. Fixation de la cotisation annuelle
5. Divers

4. Présentation du projet d'association

Monsieur Christophe Bruchez présente les objectifs de l'association, à savoir la promotion d'une utilisation équilibrée des forêts en Suisse, la défense de la fonction sociale de la forêt, et le soutien aux usagers responsables, tout en respectant l'environnement.

5. Adoption des statuts

Les statuts, tels que présentés à l'assemblée, sont **lus, discutés article par article** et adoptés **à l'unanimité** par les membres fondateurs.

6. Élection du comité

Conformément aux statuts, un comité de trois membres est élu à l'unanimité pour une durée de **2 ans** :

- **Président** : Christophe Bruchez
- **Secrétaire** : Xavier Bonvin
- **Trésorier** : Jean-Paul Tornay

Le comité accepte son élection et se constituera ultérieurement pour répartir les tâches éventuelles supplémentaires.

7. Fixation de la cotisation annuelle

L'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer les cotisations comme suit :

- **Membre actif** : CHF 60.– / an
- **Membre de soutien** : libre (minimum recommandé : CHF 40.– / an)

8. Divers

Il est décidé que l'association ouvre un compte bancaire dès que possible. Le comité est chargé d'accomplir les formalités nécessaires (ouverture de compte, démarches administratives, etc.).

9. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à [heure] par le président Christophe Bruchez, qui remercie les participants pour leur engagement.

Signatures des membres fondateurs :

Nom

Signature

Christophe Bruchez



Xavier Bonvin



Jean-Paul Tornay

